

RÈGLEMENT 2026

LES ÉTOILES RADIOS ET PODCASTS DE L'ACPM

(Diffusion digitale des Radios et des Podcasts)

Ce Règlement est applicable à partir des données certifiées de diffusion des Radios et des Podcasts de juin 2025 à mai 2026.

Les Étoiles Radios de l'ACPM sont destinées à récompenser les Radios ayant réalisé les plus fortes progressions des écoutes, au cours de la dernière période écoulée* ou sur les cinq périodes précédentes*.

Les Étoiles Podcasts de l'ACPM sont destinées à récompenser les Podcasts ayant réalisé les plus fortes progressions de téléchargements, au cours de la dernière période écoulée* ou sur les cinq périodes précédentes*.

I – RÈGLEMENT

Participation

Participent d'office aux Étoiles Radios de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, **toutes les Radios inscrites à la certification de la Diffusion digitale des Radios de l'ACPM.**

Participent d'office aux Étoiles Podcasts de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, **tous les Podcasts inscrits à la certification des téléchargements des Podcasts de l'ACPM.**

Diffusion prise en considération

Pour établir le palmarès des Étoiles, sont appliquées les dispositions suivantes :

★ **L'Étoile Web Radio dite « Classique »** est attribuée à la plus forte progression du cumul annuel des écoutes actives France.

Période retenue : il s'agit d'une période de 24 mois (juin 2024 à mai 2026) certifiés.

★ **L'Étoile Radio dite « Classique »** est attribuée à la plus forte progression du cumul annuel des écoutes actives France.

Période retenue : il s'agit d'une période de 24 mois (juin 2024 à mai 2026) certifiés.

★ **L'Étoile Radio dite « Constance dans le succès »** est attribuée à la plus forte progression du cumul annuel des Écoutes Actives France.

Période retenue : il s'agit d'une période de 5 ans, soit 60 mois (de juin 2021 à mai 2026) certifiés.

★ **L'Étoile Podcast « Natif »** est attribuée à la plus forte progression du cumul annuel des téléchargements France.

Période retenue : il s'agit d'une période de 24 mois (de juin 2024 à mai 2026).

★ **L'Étoile Podcast « Replay »** est attribuée à la plus forte progression du cumul annuel des téléchargements France.

Période retenue : il s'agit d'une période de 24 mois (de juin 2024 à mai 2026).

★ **L'Étoile Podcast dite « Constance dans le succès »** est attribuée à la plus forte progression du cumul annuel des téléchargements France.

Période retenue : il s'agit d'une période de 5 ans, soit 60 mois (de juin 2021 à mai 2026).

Les marques, groupes, groupements et réseaux ne sont pas pris en compte.

Établissement du classement

- Les progressions de chaque Radio sont établies à partir de leur diffusion digitale mensuelle.
- Les progressions de chaque Podcast sont établies à partir de leur diffusion mensuelle.

Publicité du classement

Les Radios et Podcasts s'étant vu décerner une Étoile de l'ACPM pourront se prévaloir de cette qualité dans leurs communications commerciales.

Les noms des Radios et Podcasts, déclarés « Étoiles de l'ACPM » – après validation de la direction de l'ACPM – sont révélés officiellement au cours de la **cérémonie annuelle d'Innov'Audio**. Les informations sont sous embargo total jusqu'à cette révélation.

Chaque Radio et Podcast gagnants reçoit, à cette occasion, un trophée symbolisant cette qualité.

I – LES ÉTOILES RADIOS DE L'ACPM

A – ÉTOILES « CLASSIQUES »

Les Étoiles « Classiques » sont jugées sur une période couvrant les deux dernières périodes ACPM, soit **de juin 2024 à mai 2026**.

- Les Radios éligibles, doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM vingt-quatre mois certifiés.

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

a) Web Radio :

En valeur absolue

★ 1 Étoile

b) Radio :

En valeur absolue

★ 1 Étoile

B – L'ÉTOILE « CONSTANCE DANS LE SUCCÈS »

Pour les Radios, l'Étoile de la « Constance dans le Succès » est jugée sur une période couvrant les cinq dernières périodes ACPM, soit de juin 2021 à mai 2026.

- Les Radios éligibles, doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM soixante mois certifiés.

Durant la période analysée, une seule année en baisse est admise.

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

a) Radio :

En valeur absolue

★ 1 Étoile

II – LES ÉTOILES PODCASTS DE L'ACPM

A – ÉTOILES « CLASSIQUES »

Les Étoiles Podcast « Classiques » sont jugées sur une période couvrant les deux dernières périodes ACPM, soit de juin 2024 à mai 2026.

- Les Podcasts éligibles doivent avoir été contrôlés sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM, vingt-quatre mois certifiés.

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

a) Podcast « Natif » :

En valeur absolue

★ 1 Étoile

b) Podcast « Replay » :

En valeur absolue

★ 1 Étoile

B – L'ÉTOILE « CONSTANCE DANS LE SUCCÈS »

Pour les Podcasts, l'Étoile de la « Constance dans le Succès » est jugée sur une période couvrant les cinq dernières périodes ACPM, soit **de juin 2021 à mai 2026**.

- **Les Podcasts éligibles, doivent avoir été contrôlés sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM soixante mois certifiés.**

Durant la période analysée, **une seule année en baisse est admise.**

Les évolutions sont calculées en valeur absolue.

a) Podcast :

En valeur absolue

★ 1 Étoile

* **Dernière période** : juin 2025 à mai 2026 vs juin 2024 à mai 2025

* **5 dernières périodes** : juin 2025 à mai 2026 vs juin 2021 à mai 2022

Web Radio : il s'agit d'une Radio dont le flux audio est uniquement disponible en ligne.

Radio : il s'agit d'une Radio dont le flux audio est identique à celui de la station FM diffusée sur les ondes, au même moment (Simulcast).

Podcast Natif : le Podcast « natif » ou « original » est un programme conçu pour être diffusé sous cette forme.

Podcast Replay : le Podcast « replay » est la mise à disposition de programmes préalablement diffusés sous une autre forme (ex : Programmes Radio).